

Mettre en place un projet de méthanisation concerté avec les acteurs du territoire



CONTEXTE

Depuis 2015, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

En parallèle, le plan national des déchets soutient la valorisation des déchets avec l'obligation du tri à la source d'ici fin 2023. Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à s'impliquer dans le tri des biodéchets pour s'orienter vers un traitement en circuit court, soit en traitement aérobique (*compost*) ou anaérobique (*méthanisation*).

Le développement de la filière de la méthanisation permet de garantir à la fois le traitement des biodéchets et de répondre aux objectifs fixés par la LTECV de production d'énergie renouvelable. Par conséquent, la méthanisation est un levier vers la transition énergétique (en substituant des énergies fossiles) et permet de s'inscrire dans des stratégies territoriales tels que les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) ou les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), quand ils s'y substituent, et au niveau intercommunal, les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

La collectivité peut jouer un rôle moteur dans la réalisation d'un projet de méthanisation. Elle peut l'impulser, aider à le

structurer et financer les études de faisabilité. La collectivité peut également avoir un rôle de « *client/utilisateur* ».

En effet, les collectivités peuvent récupérer la chaleur issue de l'unité de méthanisation pour chauffer les bâtiments publics, mais aussi acheter le gaz ou l'électricité « verte ». La collectivité peut fournir différents déchets organiques du territoire (*tontes, déchets de la restauration collective, biodéchets ménagers...*) aux unités de méthanisation agricole. Enfin, les collectivités peuvent accompagner des porteurs de projet en ayant un rôle de « *médiateur facilitateur* », de soutien politique et d'aide à la concertation avec les acteurs du territoire.

Cette formation repose sur l'expérience acquise par les conseillers des Chambres d'agriculture de la région Centre-Val de Loire auprès des porteurs de projet de méthanisation agricole. Les Chambres d'agriculture ont participé à de nombreux projets de méthanisation territoriaux de l'émergence jusqu'à la construction.

Cette formation a pour objectif de faire connaître les enjeux de la méthanisation, découvrir les outils et les acteurs clés pour favoriser la concertation, comprendre les aspects techniques, réglementaires et les points de vigilance ainsi que maîtriser les différentes étapes de communication sur un projet de méthanisation. À l'issue de la formation, les conseillers et agents des collectivités seront capables de communiquer sur la méthanisation et mobiliser des outils, seuls ou en équipe, avec les acteurs du territoire ou le grand public pour communiquer sur la méthanisation et établir la concertation.



OBJECTIFS

- Apprendre les bases du fonctionnement d'une unité de méthanisation.
- Connaître des notions sur les aspects techniques, l'agronomie, la logistique, la réglementation et les aspects économiques.
- S'approprier des étapes de communication sur un projet de méthanisation.
- Monter en compétence pour animer des ateliers de concertation et favoriser l'acceptabilité du projet de méthanisation sur le territoire.
- Mettre en place la concertation avec les acteurs du territoire.
- Connaître le retour d'expérience des collectivités qui ont mis en place un projet de méthanisation territoriale.



DUREE

La formation est composée de :

- 1 à 3 heures d'autoformation à distance.
- 2 jours en présentiel.



PUBLIC

Conseillers méthanisation, agents des collectivités accompagnant le développement d'unités de méthanisation territoriales.



INTERVENANTS

Les conseillers énergies des Chambres d'agriculture, les animateurs d'un organisme de financement citoyen, le représentant d'une collectivité porteuse d'un projet de méthanisation.



METHODES PEDAGOGIQUES

Présentations, échanges, jeu de rôle et jeu de table, vidéo, retour d'expérience.



EVALUATION DES ACQUIS

Estimation de la quantité de biogaz d'une unité de méthanisation à partir des matières entrantes, mise en situation avec le jeu de rôle et le jeu de table Métha Brique.



PREREQUIS

Suivre l'autoformation à distance



PRIX

Pour le tarif, nous consulter.



DATES

Selon la demande par groupe de 10 personnes, à partir du 1^{er} trimestre 2023, de 9h à 17h.



PROGRAMME

Autoformation à distance

1. Les différentes formes d'énergies renouvelables, les objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte.
2. Qu'est-ce que la méthanisation ?
3. Les atouts de la méthanisation.
4. Bases techniques : les différentes unités fonctionnelles d'une unité de méthanisation, vocabulaire.
5. Questionnaire sur les attentes des stagiaires pour adapter le contenu de la formation en présentiel.

Jour 1 en présentiel

Matinée

1. Accueil
2. Introduction, présentation des participants et des intervenants.
3. Contexte national et régional du développement de la méthanisation.
4. Notions sur les aspects techniques, agronomiques, énergétiques et logistiques d'une unité de méthanisation (*ressources organiques méthanisables, les CIVEs et les cultures alimentaires, valorisation du biogaz et du digestat, critères de sélection d'un site d'implantation, plaquettes n° 3-5-6-7-8-13 du guide*).
5. **Exercice : appréhender le potentiel méthanogène de différentes ressources organiques méthanisables (prendre un exemple réel).**
6. Notions réglementaires (*les 3 régimes du dossier ICPE, le plan d'épandage du digestat et l'agrément sanitaire*).
7. Questions / réponses.

Après-midi

8. **Mise en situation : jeu de table Métha Brique.**
9. Comment limiter les impacts potentiels d'une unité de méthanisation sur le territoire ? (*Les risques, les nuisances, l'acceptation sociale, plaquettes n° 10-11-12 du guide*).
10. Les étapes de communication sur un projet de méthanisation (*frise chronologique indiquant les réunions avec les acteurs du territoire pour co-construire le projet*).
11. Questions / réponses.

Jour 2 en présentiel

Matinée

1. Exemples de réalisations de projets portés par un collectif d'agriculteurs et par une collectivité (*vidéos ou photos avec témoignages tirées du guide*).
2. Modes de financement public et co-investisseurs, fourchettes d'investissement en cogénération et en infection, notions sur les formes sociétaires et le fonctionnement de ce type de structure (*intervention d'un animateur de financement citoyen*).
3. Présentation du jeu de rôle pour animer des ateliers de concertation et favoriser l'acceptabilité des projets méthanisation sur le territoire.
4. Préparation des situations d'utilisation du jeu de rôle, dont l'objectif est d'établir la concertation avec les acteurs du territoire (*les préalables à son utilisation et outils complémentaires, animation, répartition des rôles, les étapes clés de son utilisation*).
5. Questions / réponses.

Après-midi

6. **Mise en situation réelle : jeu de rôle / 1 heure de jeu + 30 minutes de debriefing réalisé par un observateur.**
7. Echanges avec les stagiaires pour animer et organiser un atelier de concertation :
 - Comment organiser l'ordre du jour, la durée, l'installation de la salle pour un atelier de concertation ?
 - Qui inviter ?
 - Quels moyens (*humains, économiques, etc...*) mettre en place ?
 - Quels sont les outils de l'animateur ?
 - Quelles erreurs ne pas commettre ?
 - Evaluer la concertation (*quoi faire en cas d'échec ?*).
8. Organiser des visites d'unités de méthanisation pour les porteurs de projet, les futurs riverains ou potentiels opposants au projet.
9. Conclusion - Questions / réponses.
10. Bilan de la formation.

Contacts :

EURE-ET-LOIR

Alexandra JOFFRIN
02 37 24 46 26
a.joffrin@eure-et-loir.chambagri.fr

INDRE-ET-LOIRE

Leah SARGNON
02 47 48 37 25
leah.sargnon@cda37.fr

LOIR-ET-CHER

Christophe BEAUJOUAN
02 54 55 74 74
christophe.beaujouan@loir-et-cher.chambagri.fr

CHER

Andreina LAERA
02 48 23 04 42
andreina.laera@cher.chambagri.fr

INDRE

Claire PERROT
02 54 61 61 88
claire.perrot@indre.chambagri.fr

LOIRET

Anne GAUTHIER-POULET
02 38 98 80 41
anne.gauthier-poulet@loiret.chambagri.fr

Romain NANDILLON
02 54 55 74 55

romain.nandillon@loir-et-cher.chambagri.fr